

**MAIRIE D'EYZAHUT**

26160

04.75.90.16.35

*mairie.eyzahut@orange.fr*

Date de convocation : 13 juin 2014.

Présidente : Fabienne SIMIAN, Maire.

Présents : Marianne CASTELLY, Dominique GOURABIAN, Jacques GOURABIAN, David LARDAN, Françoise LAVERDURE, Alain RAMOUSSE, Fabienne SIMIAN.

Absents excusés : Catherine VIDEAU, Thomas POURROT.

Excusés et représentés : Jacques HOLZ (procuration à Fabienne SIMIAN) et Marc AUBERT (procuration à Jacques GOURABIAN)

Secrétaire de séance : Françoise LAVERDURE.

Mme le maire demande si le conseil municipal est d'accord pour rajouter à l'ordre du jour la question du loyer du snack. L'ensemble du CM est d'accord.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 mai 2014 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

**Elections sénatoriales** :

Mme le maire déclare que le quorum est atteint et désigne alors le bureau électoral :

les 2 + âgés sont Dominique Gourabian et Alain Ramousse.

les 2 + jeunes sont Marianne Castelly et David Lardan.

La secrétaire de séance est Françoise Laverdure.

Mme le maire explique que le vote aura lieu à bulletins secrets, d'une part pour désigner le délégué titulaire et ensuite les 3 suppléants.

Fabienne Simian se propose comme délégué titulaire.

Les 3 suppléants proposés sont : Jacques Holz, Alain Ramousse et Marianne Castelly.

Election du délégué titulaire :

9 votants.

9 exprimés :

Mme Fabienne Simian élue à l'unanimité 9 voix.

Elections des délégués suppléants sous forme de liste.

9 votants, 9 exprimés.

La liste complète est élue à l'unanimité.

Jacques Holz, Alain Ramousse, Marianne Castelly, dans l'ordre du plus âgé au plus jeune.

**Délibérations** :

***1 -Modification des tarifs des cotisations du tennis :***

Mme le Maire rappelle que par délibération du 25 mai 2014, le conseil municipal a fixé les tarifs de location du court de tennis. Il apparaît que des modifications doivent être apportées.

Les tarifs proposés sont :

carte annuelle adulte : 40 euros

carte annuelle jeune : (- 20 ans) 30 euros

carte couple : 70 euros

carte famille de 4 personnes : 90 euros

et 5 euros l'heure de court.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

## **2 - Tarif des cartes postales en vente à la piscine**

20 cts d'euros par carte.

Tarif adopté à l'unanimité.

## **3 - Loyer du snack.**

Le maire explique la situation :

–le gérant du snack ne pourra pas vendre d'alcool de licence 2 ou au delà.

–Concernant les soirées occasionnelles demandés (avec vente de vin) et organisées, dans un but commercial, par une personne privée, l'autorisation ne peut être accordée que lors de foires, ventes ou fêtes publiques,

–Le gérant a fait sa déclaration à la chambre des métiers et de l'artisanat, laquelle lui a reconnu le droit d'exploiter au regard de ses activités antérieures (et sans formation à l'hygiène supplémentaire) la gérance du snack.

–Mr Beranger est aussi à jour pour son assurance.

De plus, un courrier, émanant d'un comité de soutien à l'auberge, est arrivé en mairie.

Madame le maire lit la pétition sans en nommer les pétitionnaires. Ce courrier demande à Mme le maire de revoir le choix du gérant, au profit des aubergistes en place.

Nous avons bien compris l'attente des citoyens pétitionnaires, mais Mr Beranger ayant déjà signé sa convention, et fourni l'ensemble des documents demandés, il n'est plus possible de changer d'avis.

De plus Mme le maire précise que la discussion de l'attribution du snack à Mr Beranger s'est faite dans le respect de la démocratie lors du conseil municipal précédent.

Mr Beranger a fait passer en mairie un courrier demandant d'une part une baisse de loyer et d'autre part une ouverture du snack en dehors des heures d'ouverture de la piscine.

-Le conseil municipal débat sur le premier point, en prenant conscience que Mr Beranger, contrairement aux autres années, ne pourra vendre des boissons sous licence 2 (vin et bière), et ne pourra de ce fait proposer les 2 soirées prévues sans vin à table, tenant compte que la saison du snack n'est que de 60 jours, il a été décidé que le loyer du snack passerait à 380 euros mensuel.

Décision adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

-La demande d'ouverture du snack 30 min avant l'heure d'ouverture de la piscine est rejetée, le CM veut que les horaires du snack soient calés sur ceux de la piscine (raison de sécurité avec présence obligatoire du maître nageur).

## **Informations :**

### **Sur les devis reçus :**

**Zinguerie (presbytère, église, mairie) :** 3 devis ont été récupérés. L'entreprise Bordier SARL a été retenue pour la somme de 2300 euros HT. Accepté à l'unanimité.

### ***Dossier déplacement du compteur Mr et Mme Baussane :***

2 devis reçus, le devis de Eyzahut Multi Services a été retenu pour un montant de 696.20 euros HT. Accepté à l'unanimité.

### ***Devis pour le local technique - désinfection de la source Gros Tru.***

4 demandes de devis ont été envoyées, 2 entreprises ont refusé de faire un devis. Le marché sera donné à Mr Zimmerman Accepté à l'unanimité.

### ***Devis de remise en état de la fontaine :***

1 seul devis a été reçu, le conseil municipal souhaite que 2 autres soient demandés. Le choix sera effectué ultérieurement,

### ***Station d'épuration :***

Devis du nettoyage de 2 bacs. 3 entreprises ont été contactées. À ce jour une seule s'est déplacée. Son devis est en attente. Conformément au souhait du conseil municipal, d'autres devis supplémentaires seront demandés,

### ***Curage des fossés :***

Mme le Maire a demandé à Sébastien Delleaud un devis pour curer les fossés en automne, afin de faciliter les écoulements des eaux pluviales.

Montant du devis : 750 Euros HT. Compte tenu du montant minime de cette dépense et pour éviter des déplacements importants d'engins pour si peu de linéaires seul ce devis est pris en compte et accepté par le conseil municipal,

### ***Courrier des potes du four à pain :***

L'association demande l'autorisation d'installer un lave vaisselle professionnel, qu'elle a commandé, dans le local de l'ancienne bibliothèque.

Le conseil municipal demande que les raccordements d'eaux usées, et d'eau potable soient faits dans les règles de l'art. Il faut prévoir une installation électrique réalisée par un électricien indépendant. Le suivi des travaux de raccordements sera fait par Jacques Gourabian. Un courrier sera envoyé par Mme le Maire signifiant l'accord du conseil municipal pour installer ce lave-vaisselle avec les conditions précitées,

L'ordre du jour étant traité, Mme le Maire lève la séance à 22 heures 45.